

## AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 juillet 2015 N°793

## Remise à Axelle LEMAIRE du rapport d'Akim OURAL sur la Gouvernance des politiques numériques sur les territoires

Akim OURAL a présenté à Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, les conclusions de la mission qui lui avait été confiée sur la « *Gouvernance des politiques numériques sur les territoires* ». Cette mission avait une double ambition : analyser les défis que fait peser la numérisation de l'économie et de la société sur les politiques locales, leur construction, leur mise en œuvre, et proposer des voies d'action pour la gouvernance locale à la construction de véritables politiques numériques territoriales.

La rédaction de ce rapport est le fruit d'une large concertation des collectivités territoriales et des représentants du monde économique et associatif. Cette concertation a étayé le constat d'une réelle appropriation du numérique, au cours des 20 dernières années, par les collectivités territoriales. Pour autant, cette montée en puissance progressive, qui s'est particulièrement illustrée par la forte implication des collectivités dans le déploiement des infrastructures numériques, appelle désormais, selon Akim OURAL, une plus grande cohérence et le recours plus systématique à la mutualisation.

Ce constat, est partagé. Il constitue le socle de propositions d'actions concrètes. Certaines actions, à l'image de la poursuite de l'ouverture des données publiques ou de la remobilisation des espaces publics numériques, sont déjà engagées ; d'autres relèvent d'une démarche concertée entre collectivités. L'Etat peut les y accompagner, comme il l'a fait en matière d'infrastructures numériques, en favorisant l'élaboration partagée des projets et la mutualisation des moyens humains et matériels à mettre en œuvre, dans des domaines qui requièrent non seulement un portage politique fort mais également une réelle capacité d'ingénierie.

A cet égard, Axelle LEMAIRE déclare « la diffusion des usages et des services numériques au sein de la population et de nos entreprises nous invite à revoir la façon de construire et de mettre en œuvre les politiques publiques. Cela est vrai pour les collectivités territoriales comme pour l'Etat, dans un rapport rénové entre eux. Ce sera l'un des rôles de l'Agence du numérique, récemment créée, que d'assister les collectivités dans leur réflexion, dans la recherche d'une analyse partagée des besoins en matière de numérique et d'une mutualisation des moyens mobilisés pour y répondre. Le rapport remis par Akim OURAL est un jalon précieux sur cette voie ».

Pour consulter le rapport en ligne, cliquer ici

Contacts presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: Tél. 01 53 18 44 29 - sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

